

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Date d'impression : 04.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 04.12.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Chryso®Premia 500**

UFI: 0RT1-V0NN-V00E-DK82

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Adjuvant pour béton et mortier

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Chryso France
7 rue de l'Europe. 45300.
SERMAISES DU LOIRET.
France

Tel: +(33) 2 38 34 58 00

Fax: +(33) 2 38 39 01 72

Service chargé des renseignements: fds.chryso@chryso.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 04.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 04.12.2025

Nom du produit: Chryso®Premia 500

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 7631-99-4 EINECS: 231-554-3	nitrate de sodium Ox. Sol. 3, H272 Eye Irrit. 2, H319	5-<10%
CAS: 1120-24-7 EINECS: 214-302-7 Reg.nr.: 01-2119485519-23-XXXX	DECYLDIMETHYLAMINE Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1A, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) Acute Tox. 4, H302	≥0,1-<0,25%
CAS: 112-18-5 EINECS: 203-943-8	dodécyldiméthylamine Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) Acute Tox. 4, H302	≥0,1-<0,25%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 04.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 04.12.2025

Nom du produit: Chryso®Premia 500

CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6 Reg.nr.: 01-2120761540-60-XXXX	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 2, H330 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 450 mg/kg LC50, 4h inhalatoire: 0,21 mg/l Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C≥ 0,036 %	(suite de la page 2) ≥0-<0,025%
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6 Numéro index: 613-326-00-9 Reg.nr.: 01-2120764690-50-XXXX	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) Skin Sens. 1A, H317 EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C≥ 0,0015 %	≥0,0015-<0,025%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation:

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

Après contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Après ingestion:

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Date d'impression : 04.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 04.12.2025

Nom du produit: Chryso®Premia 500

(suite de la page 3)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Autres indications:** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou tout autre cours d'eau. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****STOCKAGE****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Aucune mesure particulière n'est requise.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Stocker dans un endroit sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Tenir au frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 04.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 04.12.2025

Nom du produit: Chryso®Premia 500

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection des mains:

Matériau des gants



Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection

Protection du corps:

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Enlever les vêtements contaminés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

INDICATIONS GÉNÉRALES

État physique	Liquide
Couleur:	Brun
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non applicable.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 04.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 04.12.2025

Nom du produit: Chryso®Premia 500

(suite de la page 5)

Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH à 20 °C	2,6-4,5
VISCOSITÉ	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	>1 g/cm ³
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules	Non applicable.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:	
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état:-	
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	Non applicable.
Gaz inflammables	Non réglementé
Aérosols	Non réglementé
Gaz comburants	Non réglementé
Gaz sous pression	Non réglementé
Liquides inflammables	Non réglementé
Matières solides inflammables	Non réglementé
Substances et mélanges autoréactifs	Non réglementé
Liquides pyrophoriques	Non réglementé
Matières solides pyrophoriques	Non réglementé
Matières et mélanges auto-échauffants	Non réglementé
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non réglementé
Liquides comburants	Non réglementé
Matières solides comburantes	Non réglementé
Peroxydes organiques	Non réglementé
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non réglementé
Explosibles désensibilisés	Non réglementé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable à température ambiante.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 04.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 04.12.2025

Nom du produit: Chryso®Premia 500

(suite de la page 6)

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

TOXICITÉ AIGUË Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7631-99-4 nitrate de sodium

Oral LD50 3.430 mg/kg (rats)

Dermique LD50 5.000 mg/kg (rats)

1120-24-7 DECYLDIMETHYLAMINE

Dermique LD50 505 mg/kg (rats)

112-18-5 dodécyldiméthylamine

Oral LD50 1.220 mg/kg (rats)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral LD50 450 mg/kg (ATE)

532 mg/kg (rats)

Dermique LD50 >5.000 mg/kg (rats)

Inhalatoire LC50, 4h 0,21 mg/l (ATE)

0,9 mg/l (rats)

2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Oral LD50 285 mg/kg (rats)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rats)

Inhalatoire LC50, 4h 0,53 mg/l (rats)

LC50, 96h 6 mg/l (fish)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 04.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 04.12.2025

Nom du produit: Chryso®Premia 500

(suite de la page 7)

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

7631-99-4 nitrate de sodium

Effet d'irritation des yeux	Serious eye damage/irritation	2,5 (lapin)
-----------------------------	-------------------------------	-------------

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	Liste II
----------	------------------------------	----------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

1120-24-7 DECYLDIMETHYLAMINE

EC10	0,00431 mg/l (algae)
EC50	32,6 mg/l (slu)
CE50, 72h	0,0268 mg/l (algae)
Cl50	1,13 mg/l (danio rerio) (Test Guideline 203)

112-18-5 dodécyldiméthylamine

EC10	0,0043 mg/l (algae)
EC50	0,926 mg/l (daphnia magna)
EC50, 72h	1,13 mg/l (fish) (Test Guideline 203)
CE50, 72h	0,0268 mg/l (alg) (Guideline 201)
CE50, 21d	0,141 mg/L (daphnia magna) (OCDE 211)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

EC50, 48h	0,067 mg/l (algae)
-----------	--------------------

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 04.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 04.12.2025

Nom du produit: Chryso®Premia 500

(suite de la page 8)

12.7 Autres effets néfastes

COMPORTEMENT DANS LES STATIONS D'ÉPURATION

Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Code de l'environnement : Art. L.541-11 à 39 et Art. R.541-13 à 41 : élimination des déchets Concerné

Code de l'environnement : Art. R.541-42 à 48 : circuit de traitement des déchets Concerné

Arrêté du 29/07/05 : contrôle des circuits d'élimination Concerné



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

EMBALLAGES NON NETTOYÉS

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non réglementé

FR
(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878

Date d'impression : 04.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 04.12.2025

Nom du produit: Chryso®Premia 500

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

7631-99-4 | nitrate de sodium

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Service établissant la fiche de données de sécurité:

CHRYSO France
7 rue de l'Europe. 45300.
SERMAISES DE LOIRET.
France

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Date d'impression : 04.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 04.12.2025

Nom du produit: *Chryso®Premia 500*

(suite de la page 10)

Tel: +(33)2 38 34 58 00

Fax: +(33)2 38 39 01 72

Autres indications: Méthode utilisée pour la classification selon directive 99/45/CEE du mélange: calcul.**La première date de préparation :** 04.12.2025**Nombre de révisions et date de la dernière révision :** 1.0 / 04.12.2025

FR